

ASSOCIATION CULTURELLE : SÉCURISER SON RÉGIME FISCAL TOUT EN DIVERSIFIANT SES RESSOURCES



ORGANISATEUR(S) : CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

THÈME : LA FORMATION SUR UN DOMAINE SPÉCIFIQUE (MÉDICO-SOCIAL, SPORT,...), LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Payant*



3,5 heures



En ligne

* Formation payante : Etudiant : 50 € - Porteur de projet : 80 € - Bénévole (association adhérente à la CDA) : 130 € - Bénévole (association non-adhérente) : 170 €

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Association culturelle : sécuriser son régime fiscal tout en diversifiant ses ressources

Objectifs

- Acquérir les bons réflexes en termes de fiscalité des associations artistiques
- Savoir déterminer le régime fiscal applicable à une association artistique
- Connaître et maîtriser les outils fiscaux permettant de développer ses ressources
- Disposer des outils pour sécuriser son régime fiscal

Programme

- Principe général d'exonération fiscale des associations culturelles
 - Pourquoi un statut associatif dans le spectacle vivant ?
 - Quels sont les associations artistiques concernées par l'exonération fiscale ?
 - Quels sont les critères d'exonération fiscale des associations artistiques ?
- Construire le modèle économique de mon association artistique non lucrative
 - Comment viabiliser le budget de ma compagnie ?
 - Le recours au mécénat culturel ?
 - La réalisation de recettes commerciales
- La fiscalité de mon association artistique lucrative
 - Les principaux impôts applicables au spectacle vivant
 - Comment construire le financement de ma compagnie fiscalisée ?
- Étude d'un cas concret : mon budget idéal à atteindre !

Méthodes pédagogiques

ASSOCIATION CULTURELLE : SÉCURISER SON RÉGIME FISCAL TOUT EN DIVERSIFIANT SES RESSOURCES



Théorie : Rappel des règles fiscales applicables aux associations de création artistique

Étude de cas : Étude de cas concrets au travers de la jurisprudence et étude d'un budget de création idéal

Conseils et préconisations : Délivrance de conseils et préconisations pour sécuriser son régime fiscal et diversifier ses ressources.

Documentation : Remise d'un document de synthèse à l'issue de la formation.

Évaluation des acquis : Des QCM permettent aux stagiaires d'évaluer leurs acquis.

DATE(S) DE LA FORMATION

13 décembre 2024

14H00 - 17H30

POUR S'INSCRIRE

 01 48 83 66 40

 cda@cda-asso.com

 <https://www.helloasso.com/associations/c...>

STRUCTURE FORMATRICE

 Chambre des associations

 Voir la présentation de cette structure